

LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA NEUVE-RUE

- CONCENTRER LE DEVELOPPEMENT DE LA NEUVE-RUE A PROXIMITE DES EQUIPEMENTS PUBLICS EXISTANTS POUR EN FAIRE UN VERITABLE LIEU DE CENTRALITE .

Les équipements (mairie , école , salle polyvalente) et espaces publics (devant la salle et au sud de la mare) sont tous regroupés à la sortie du village , sans pour autant former un véritable lieu de centralité .

En face , le terrain du Courtil Milgren est le lieu d'élection du développement résidentiel de la Neuve-Rue . Le secteur s'organiserait autour d'une petite place en centre. Les nouveaux habitants profiteront de la proximité directe des équipements publics.

- PRESERVER LA "CEINTURE VERTE" ET LA RECREER LA OU ELLE EST ABSENTE

La ceinture verte fait partie du patrimoine paysager de la commune . Constituée de jardins , prairies et vergers sillonnés par des haies vives , elle est limitée au Nord et au Sud par le Chemin du Tour de Ville , limite naturelle de l'espace propre au village, que l'urbanisation ne doit pas franchir .

A la sortie Est du village, la "trame verte" fait défaut et l'espace s'ouvre directement sur la plaine agricole . Le village et sa nouvelle extension devront être "refermés" par une nouvelle ceinture verte (rideaux d'arbres et haies vives), délimitant clairement l'espace agricole de l'espace villageois .

- FAVORISER LE MAINTIEN DES ACTIVITES EXISTANTES ET PERMETTRE LEUR DEVELOPPEMENT

Les nombreuses exploitations agricoles s'inscrivent dans la tradition agricole de la commune ; leur implantation au sein du bâti ne doit pas être perçue comme un handicap; il faut au contraire favoriser leur maintien sur place . Seules les installations de type élevage industriel doivent s'implanter à l'écart du village.

Le foyer pour handicapés "Saint-Nicolas " , seul pourvoyeur d'emplois à la Neuve-Rue et facteur de vie et d'animation , doit pouvoir réaliser ses projets d'extension (création d'un C.A.T.)

- PRESERVER LE TISSU URBAIN TRADITIONNEL AUTOUR DE LA "GRANDE RUE" (LA RD)

Un front bâti ancien , témoignage de l'architecture rurale picarde , qu'il faut respecter en maintenant l'implantation traditionnelle du bâti (à l'alignement ou en fond de cour , en limites séparatives) et la physionomie du village.